

Appel à tous

Rapport

Cet appel à tous concerne l'utilisation des réseaux sociaux dans les entreprises. Voici un aperçu des questions posées :

- À votre avis, les entreprises devraient-elles permettre à leurs employés d'avoir accès aux réseaux sociaux dans le cadre de leur emploi?
- Existe-t-il dans votre entreprise une politique concernant l'utilisation des réseaux sociaux par les employés?
- Si non, prévoyez-vous implanter une telle politique prochainement?
- Etc.

Nombre de répondants : 105

Cet appel à tous a été fait entre le 1^{er} avril et le 17 avril 2010.



Note de l'éditeur

Reproduction, diffusion et distribution, intégrales ou partielles, par quelque procédé que ce soit, interdites sans l'autorisation de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés.

Le résumé et les réponses à l'appel à tous, telles que transmises, ne sauraient exprimer en aucun cas l'opinion de l'Ordre. De plus, il ne s'agit ni d'un avis juridique ni d'un quelconque conseil.

Publié en version électronique en mai 2010.

1200, avenue McGill College

Bureau 1400

Montréal (Québec) H3B 4G7

(514) 879-1636 - info@portailrh.org

Résumé

- Selon la majorité des répondants (60,61 %), les entreprises devraient permettre à leurs employés d'avoir accès aux réseaux sociaux.
- Chez plus des trois quarts (76,24 %) des répondants, il n'existe pas de politique concernant l'utilisation des réseaux sociaux.
- Chez près de la moitié des répondants (42,68 %), les employés ne peuvent utiliser les réseaux sociaux à des fins personnelles sur les lieux du travail.
- Selon plus de la moitié des répondants (54,43 %), les employés sont personnellement tenus responsables du contenu qu'ils publient sur Internet.

Compilation des résultats – Nombre de répondants

1. À votre avis, les entreprises devraient-elles permettre à leurs employés d'avoir accès aux réseaux sociaux dans le cadre de leur emploi?

Oui	60	60,61 %
Non	23	23,23 %
Autre (précisez)	16	16,16 %
Nombre de répondants	99	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

2. Existe-t-il dans votre entreprise une politique concernant l'utilisation des réseaux sociaux par les employés?

Oui	20	19,80 %
Non	77	76,24 %
Seulement pour les employés responsables du processus de recrutement et de sélection	2	1,98 %
Seulement pour les employés responsables de la mise en ligne d'information (colloques, sessions de formation, lancement de produits et services, amélioration d'un processus de travail, etc.)	2	1,98 %
Nombre de répondants	101	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

3. Si non, prévoyez-vous implanter une telle politique prochainement?

Oui	21	25,00 %
Non	21	25,00 %
Je ne sais pas	41	48,81 %
Jamais	1	1,19 %
Nombre de répondants	84	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

4. Si oui, depuis combien de temps cette politique existe-t-elle?

Moins de six mois	11	42,31 %
Six mois à un an	4	15,38 %
D'un à deux ans	3	11,54 %
Plus de deux ans	8	30,77 %
Nombre de répondants	26	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

Compilation des résultats – Nombre de répondants

5. La politique distingue-t-elle clairement l'information de nature publique et l'information de nature privée?

Oui	15	33,33 %
Non	10	22,22 %
Je ne sais pas	14	31,12 %
Autre (précisez)	6	13,33 %
Nombre de répondants	45	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

6. Quels sont les réseaux sociaux visés la politique de votre entreprise? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)

Twitter	11	18,03 %
Facebook	14	22,95 %
LinkedIn	12	19,67 %
MySpace	3	4,92 %
Delicious	1	1,64 %
Tous ces choix	14	22,95 %
Autre (précisez)	6	9,84 %
Nombre de réponses	61	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

7. Dans votre entreprise, à quoi servent les réseaux sociaux? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)

Échanges avec collègues, partenaires d'affaires, clients, etc.	30	19,74 %
Travail d'équipe	6	3,95 %
Transmission d'idées concernant des projets	12	7,89 %
Mise à jour de processus de travail	8	5,26 %
Recrutement et sélection de candidats	36	23,69 %
Mise en ligne d'information	22	14,47 %
Campagnes de promotion de l'entreprise	19	12,50 %
Tous ces choix	7	4,61 %
Autre (précisez)	12	7,89 %
Nombre de réponses	152	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

Compilation des résultats – Nombre de répondants

8. Quelles catégories d'employés ont accès aux réseaux sociaux? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)

Soutien administratif	24	19,20 %
Professionnels	32	25,60 %
Cadres	34	27,20 %
Seulement les employés responsables du processus de recrutement et de sélection	11	8,80 %
Seulement les employés responsables de la mise en ligne d'information (colloques, sessions de formation, lancement de produits et services, etc.)	4	3,20 %
Autre (précisez)	20	16,00 %
Nombre de réponses	125	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

9. L'employeur exerce-t-il une vigie quant à l'utilisation des réseaux sociaux?

Oui	26	32,91 %
Non	31	39,24 %
Je ne sais pas	17	21,52 %
Jamais	1	1,27 %
Autre (précisez)	4	5,06 %
Nombre de répondants	79	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

10. Les employés peuvent-ils utiliser les réseaux sociaux à des fins personnelles sur les lieux du travail?

Oui	9	10,97 %
Non	35	42,68 %
Je ne sais pas	5	6,10 %
Seulement durant les pauses et la période du dîner	27	32,93 %
Seulement après les heures de travail	0	0,00 %
Autre (précisez)	6	7,32 %
Nombre de répondants	82	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

11. Les employés sont-ils personnellement tenus responsables du contenu qu'ils publient sur Internet?

Oui	43	54,43 %
Non	9	11,40 %
Je ne sais pas	23	29,11 %
Autre (précisez)	4	5,06 %
Nombre de répondants	79	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

Compilation des résultats – Nombre de répondants

12. Secteur d'activité

Agriculture, foresterie, pêche et chasse (11)	3	3,70 %
Commerce de détail (44-45)	4	4,96 %
Commerce de gros haute technologie (41b)	0	0,00 %
Commerce de gros pharmaceutique (41a)	0	0,00 %
Construction (23)	1	1,23 %
Extraction minière et extraction de pétrole/gaz (21)	1	1,23 %
Transport et entreposage (48-49)	1	1,23 %
Services publics (22)	1	1,23 %
Soins de santé et assistance sociale/communautaire	3	3,70 %
Soins de santé et assistance sociale/hôpitaux (62)	3	3,70 %
Administrations publiques - fédérales (91)	0	0,00 %
Administrations publiques - municipales (91b)	1	1,23 %
Administrations publiques - provinciales (91a)	5	6,17 %
Administrations publiques - sociétés d'état (91c)	0	0,00 %
Fabrication autres (31-33)	13	16,05 %
Fabrication haute technologie (31-33b)	2	2,47 %
Fabrication pharmaceutique (31-33a)	1	1,23 %
Arts, spectacles et loisirs	3	3,70 %
Autres services - associations (81a)	1	1,23 %
Autres services - syndicats (81)	0	0,00 %
Autres services (sauf admin. publiques) (81b)	4	4,96 %
Commerce de gros autres (41)	1	1,23 %
Finance et assurances (52)	8	9,88 %
Gestion de sociétés et d'entreprises (55)	0	0,00 %
Hébergement et services de restauration (72)	1	1,23 %
Industrie de l'information et culturelle (51)	2	2,47 %
Services administratifs - services d'emploi (56)	3	3,70 %
Services administratifs autres (56b)	0	0,00 %
Services d'enseignements/gestion (61)	2	2,47 %
Services d'enseignements/professeur (61a)	0	0,00 %
Services immobiliers, location et bail (53)	1	1,23 %
Services professionnels - autres services (54b)	4	4,96 %
Services professionnels - bureau avocats (54a)	0	0,00 %
Services professionnels - services conseils (54)	11	13,58 %
Retraité	0	0,00 %
Sans emploi	1	1,23 %
Ne s'applique pas	0	0,00 %
Nombre de répondants	81	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

13. Taille de l'entreprise

Moins de 100 employés	24	30,00 %
101 à 500 employés	38	47,50 %
501 à 1000 employés	3	3,75 %
1001 à 5000 employés	11	13,75 %
5001 employés et plus	4	5,00 %
Nombre de répondants	80	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. À votre avis, les entreprises devraient-elles permettre à leurs employés d'avoir accès aux réseaux sociaux dans le cadre de leur emploi? 2. Existe-t-il dans votre entreprise une politique concernant l'utilisation des réseaux sociaux par les employés? 3. Si non, prévoyez-vous implanter une telle politique prochainement? 4. Si oui, depuis combien de temps cette politique existe-t-elle? 5. La politique distingue-t-elle clairement l'information de nature publique et l'information de nature privée? 6. Quels sont les réseaux sociaux visés la politique de votre entreprise? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation) 7. Dans votre entreprise, à quoi servent les réseaux sociaux? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation) 8. Quelles catégories d'employés ont accès aux réseaux sociaux? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation) 9. L'employeur exerce-t-il une vigie quant à l'utilisation des réseaux sociaux? 10. Les employés peuvent-ils utiliser les réseaux sociaux à des fins personnelles sur les lieux du travail? 11. Les employés sont-ils personnellement tenus responsables du contenu qu'ils publient sur Internet? Secteur d'activité	Moins de 100 employés (24 répondants)
	1 - 1. Non 2. Non 3. Oui 10. Non 11. Je ne sais pas 12. Services professionnels - autres services (54b)
	2 - 1. Oui 2. Non 3. Je ne sais pas 9. Non 10. Oui 12. Services professionnels - services conseils (54)
	3 - 1. Oui 2. Seulement pour les employés responsables du processus de recrutement et de sélection 3. Je ne sais pas 5. Je ne sais pas 6. Twitter Facebook LinkedIn 7. Transmission d'idées concernant des projets Mise en ligne d'information Campagnes de promotion de l'entreprise 8. Cadres Soutien administratif Professionnels 9. Oui 10. Non 11. Non 12. Autres services (sauf admin. publiques) (81b)
	4 - 1. En autant que ce soit pertinent dans le cadre de leurs fonctions. 2. Non 3. Non 7. Tous ces choix 8. Professionnels Cadres 9. Non 10. Seulement durant les pauses et la période du dîner 11. Je ne sais pas 12. Services administratifs - services d'emploi (56)

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
<p>1. À votre avis, les entreprises devraient-elles permettre à leurs employés d'avoir accès aux réseaux sociaux dans le cadre de leur emploi?</p> <p>2. Existe-t-il dans votre entreprise une politique concernant l'utilisation des réseaux sociaux par les employés?</p> <p>3. Si non, prévoyez-vous implanter une telle politique prochainement?</p> <p>4. Si oui, depuis combien de temps cette politique existe-t-elle?</p> <p>5. La politique distingue-t-elle clairement l'information de nature publique et l'information de nature privée?</p> <p>6. Quels sont les réseaux sociaux visés la politique de votre entreprise? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>7. Dans votre entreprise, à quoi servent les réseaux sociaux? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>8. Quelles catégories d'employés ont accès aux réseaux sociaux? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>9. L'employeur exerce-t-il une vigie quant à l'utilisation des réseaux sociaux?</p> <p>10. Les employés peuvent-ils utiliser les réseaux sociaux à des fins personnelles sur les lieux du travail?</p> <p>11. Les employés sont-ils personnellement tenus responsables du contenu qu'ils publient sur Internet?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>5 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>7. Échanges avec collègues, partenaires d'affaires, clients, etc. Recrutement et sélection de candidats</p> <p>8. Soutien administratif Professionnels Cadres</p> <p>9. Non</p> <p>10. Seulement durant les pauses et la période du dîner</p> <p>11. Non</p> <p>12. Services professionnels - autres services (54b)</p> <hr/> <p>6 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. Je ne sais pas</p> <p>5. Je ne sais pas</p> <p>7. Échanges avec collègues, partenaires d'affaires, clients, etc. Transmission d'idées concernant des projets Recrutement et sélection de candidats Mise en ligne d'information</p> <p>8. Soutien administratif Professionnels Cadres</p> <p>9. Non</p> <p>10. Seulement durant les pauses et la période du dîner</p> <p>11. Non</p> <p>12. Services professionnels - services conseils (54)</p>

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
<p>1. À votre avis, les entreprises devraient-elles permettre à leurs employés d'avoir accès aux réseaux sociaux dans le cadre de leur emploi?</p> <p>2. Existe-t-il dans votre entreprise une politique concernant l'utilisation des réseaux sociaux par les employés?</p> <p>3. Si non, prévoyez-vous implanter une telle politique prochainement?</p> <p>4. Si oui, depuis combien de temps cette politique existe-t-elle?</p> <p>5. La politique distingue-t-elle clairement l'information de nature publique et l'information de nature privée?</p> <p>6. Quels sont les réseaux sociaux visés la politique de votre entreprise? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>7. Dans votre entreprise, à quoi servent les réseaux sociaux? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>8. Quelles catégories d'employés ont accès aux réseaux sociaux? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>9. L'employeur exerce-t-il une vigie quant à l'utilisation des réseaux sociaux?</p> <p>10. Les employés peuvent-ils utiliser les réseaux sociaux à des fins personnelles sur les lieux du travail?</p> <p>11. Les employés sont-ils personnellement tenus responsables du contenu qu'ils publient sur Internet?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>7 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>4. Plus de deux ans</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Tous ces choix</p> <p>7. Campagnes de promotion de l'entreprise Recrutement et sélection de candidats Mise en ligne d'information Échanges avec collègues, partenaires d'affaires, clients, etc.</p> <p>8. Soutien administratif Professionnels Cadres</p> <p>9. Oui</p> <p>10. Non</p> <p>11. Oui</p> <p>12. Fabrication haute technologie (31-33b)</p> <hr/> <p>8 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. Oui</p> <p>5. Politique non existante encore mais qui devrait selon moi faire clairement cette distinction</p> <p>6. Twitter LinkedIn Facebook</p> <p>7. Échanges avec collègues, partenaires d'affaires, clients, etc. Campagnes de promotion de l'entreprise Travail d'équipe Transmission d'idées concernant des projets Recrutement et sélection de candidats Mise en ligne d'information</p> <p>8. Cadres Soutien administratif Professionnels</p> <p>9. Non</p> <p>10. Seulement durant les pauses et la période du dîner</p> <p>11. Oui</p> <p>12. Services professionnels - services conseils (54)</p> <hr/> <p>9 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. Je ne sais pas</p> <p>5. Non</p> <p>9. Non</p> <p>10. Seulement durant les pauses et la période du dîner</p> <p>11. Oui</p> <p>12. Soins de santé et assistance sociale/communautaire</p>

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. À votre avis, les entreprises devraient-elles permettre à leurs employés d'avoir accès aux réseaux sociaux dans le cadre de leur emploi? 2. Existe-t-il dans votre entreprise une politique concernant l'utilisation des réseaux sociaux par les employés? 3. Si non, prévoyez-vous implanter une telle politique prochainement? 4. Si oui, depuis combien de temps cette politique existe-t-elle? 5. La politique distingue-t-elle clairement l'information de nature publique et l'information de nature privée? 6. Quels sont les réseaux sociaux visés la politique de votre entreprise? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation) 7. Dans votre entreprise, à quoi servent les réseaux sociaux? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation) 8. Quelles catégories d'employés ont accès aux réseaux sociaux? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation) 9. L'employeur exerce-t-il une vigilance quant à l'utilisation des réseaux sociaux? 10. Les employés peuvent-ils utiliser les réseaux sociaux à des fins personnelles sur les lieux du travail? 11. Les employés sont-ils personnellement tenus responsables du contenu qu'ils publient sur Internet? Secteur d'activité	10 - 1. Oui 2. Non 3. Je ne sais pas 5. Non 6. LinkedIn 7. Échanges avec collègues, partenaires d'affaires, clients, etc. 8. Soutien administratif Professionnels Cadres Seulement les employés responsables du processus de recrutement et de sélection 9. Je ne sais pas 10. Non 11. Je ne sais pas 12. Autres services (sauf admin. publiques) (81b)
	11 - 1. Oui 2. Non 3. Oui 7. Recrutement et sélection de candidats Mise à jour de processus de travail 8. Professionnels Cadres Soutien administratif 9. Non 10. Seulement durant les pauses et la période du dîner 11. Non 12. Hébergement et services de restauration (72)
	12 - 1. Oui 2. Non 3. Je ne sais pas 5. Je ne sais pas 7. Échanges avec collègues, partenaires d'affaires, clients, etc. Transmission d'idées concernant des projets 9. Non 10. Oui 11. Je ne sais pas 12. Arts, spectacles et loisirs
	13 - 1. Oui 2. Non 3. Non 6. LinkedIn 7. Échanges avec collègues, partenaires d'affaires, clients, etc. 8. Professionnels 9. Non 10. Non 11. Je ne sais pas 12. Fabrication autres (31-33)

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
<p>1. À votre avis, les entreprises devraient-elles permettre à leurs employés d'avoir accès aux réseaux sociaux dans le cadre de leur emploi?</p> <p>2. Existe-t-il dans votre entreprise une politique concernant l'utilisation des réseaux sociaux par les employés?</p> <p>3. Si non, prévoyez-vous implanter une telle politique prochainement?</p> <p>4. Si oui, depuis combien de temps cette politique existe-t-elle?</p> <p>5. La politique distingue-t-elle clairement l'information de nature publique et l'information de nature privée?</p> <p>6. Quels sont les réseaux sociaux visés la politique de votre entreprise? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>7. Dans votre entreprise, à quoi servent les réseaux sociaux? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>8. Quelles catégories d'employés ont accès aux réseaux sociaux? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>9. L'employeur exerce-t-il une vigie quant à l'utilisation des réseaux sociaux?</p> <p>10. Les employés peuvent-ils utiliser les réseaux sociaux à des fins personnelles sur les lieux du travail?</p> <p>11. Les employés sont-ils personnellement tenus responsables du contenu qu'ils publient sur Internet?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>14 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. Je ne sais pas</p> <p>5. Je ne sais pas</p> <p>6. Facebook LinkedIn</p> <p>7. Échanges avec collègues, partenaires d'affaires, clients, etc. Recrutement et sélection de candidats Mise en ligne d'information Campagnes de promotion de l'entreprise</p> <p>8. Soutien administratif Professionnels Cadres</p> <p>9. Je ne sais pas</p> <p>10. Je ne sais pas</p> <p>11. Oui</p> <p>12. Services administratifs - services d'emploi (56)</p> <hr/> <p>15 -</p> <p>1. Non</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>5. Non</p> <p>9. Non</p> <p>10. Seulement durant les pauses et la période du dîner</p> <p>11. Oui</p> <p>12. Soins de santé et assistance sociale/communautaire</p> <hr/> <p>16 -</p> <p>1. Non</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>8. Cadres</p> <p>9. Oui</p> <p>10. Non</p> <p>11. Non</p> <p>12. Commerce de détail (44-45)</p> <hr/> <p>17 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. Oui</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Twitter Facebook LinkedIn</p> <p>7. Échanges avec collègues, partenaires d'affaires, clients, etc. Recrutement et sélection de candidats Mise en ligne d'information Campagnes de promotion de l'entreprise</p> <p>9. Jamais</p> <p>10. Oui</p> <p>11. Non</p> <p>12. Soins de santé et assistance sociale/communautaire</p>

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. À votre avis, les entreprises devraient-elles permettre à leurs employés d'avoir accès aux réseaux sociaux dans le cadre de leur emploi? 2. Existe-t-il dans votre entreprise une politique concernant l'utilisation des réseaux sociaux par les employés? 3. Si non, prévoyez-vous implanter une telle politique prochainement? 4. Si oui, depuis combien de temps cette politique existe-t-elle? 5. La politique distingue-t-elle clairement l'information de nature publique et l'information de nature privée? 6. Quels sont les réseaux sociaux visés la politique de votre entreprise? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation) 7. Dans votre entreprise, à quoi servent les réseaux sociaux? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation) 8. Quelles catégories d'employés ont accès aux réseaux sociaux? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation) 9. L'employeur exerce-t-il une vigie quant à l'utilisation des réseaux sociaux? 10. Les employés peuvent-ils utiliser les réseaux sociaux à des fins personnelles sur les lieux du travail? 11. Les employés sont-ils personnellement tenus responsables du contenu qu'ils publient sur Internet?	18 - 1. Non 2. Oui 4. Plus de deux ans 5. Oui 6. Tous ces choix 7. Non permis 8. Aucun 9. Oui 10. Non 11. Oui 12. Services professionnels - services conseils (54)
Secteur d'activité	19 - 1. Seulement les gens des RH au niveau du recrutement et de la sélection devraient y avoir accès. 2. Non 3. Non 7. Recrutement et sélection de candidats 8. Seulement les employés responsables du processus de recrutement et de sélection Cadres 9. Non 10. Non 11. Je ne sais pas 12. Services administratifs - services d'emploi (56)
	20 - 1. Non 2. Oui 4. Moins de six mois 5. Oui 6. Tous ces choix 7. Échanges avec collègues, partenaires d'affaires, clients, etc. Recrutement et sélection de candidats Mise en ligne d'information Campagnes de promotion de l'entreprise 8. Professionnels Cadres 9. Oui 10. En théorie, non. En pratique, c'est peut-être différent. Les employés peuvent avoir accès aux réseaux sociaux à partir de leur poste de travail en tout temps. 11. Oui 12. Sans emploi

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. À votre avis, les entreprises devraient-elles permettre à leurs employés d'avoir accès aux réseaux sociaux dans le cadre de leur emploi? 2. Existe-t-il dans votre entreprise une politique concernant l'utilisation des réseaux sociaux par les employés? 3. Si non, prévoyez-vous implanter une telle politique prochainement? 4. Si oui, depuis combien de temps cette politique existe-t-elle? 5. La politique distingue-t-elle clairement l'information de nature publique et l'information de nature privée? 6. Quels sont les réseaux sociaux visés la politique de votre entreprise? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation) 7. Dans votre entreprise, à quoi servent les réseaux sociaux? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation) 8. Quelles catégories d'employés ont accès aux réseaux sociaux? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation) 9. L'employeur exerce-t-il une vigie quant à l'utilisation des réseaux sociaux? 10. Les employés peuvent-ils utiliser les réseaux sociaux à des fins personnelles sur les lieux du travail? 11. Les employés sont-ils personnellement tenus responsables du contenu qu'ils publient sur Internet?	21 - 1. Oui 2. Non 3. Oui 4. Moins de six mois 5. Non 6. Tous ces choix 7. Mise à jour de processus de travail Recrutement et sélection de candidats 8. Soutien administratif Professionnels Cadres 9. Non 10. Non 11. Oui 12. Fabrication autres (31-33)
9. L'employeur exerce-t-il une vigie quant à l'utilisation des réseaux sociaux? 10. Les employés peuvent-ils utiliser les réseaux sociaux à des fins personnelles sur les lieux du travail? 11. Les employés sont-ils personnellement tenus responsables du contenu qu'ils publient sur Internet?	22 - 1. Oui 2. Non 3. Je ne sais pas 9. Non 10. Oui 11. Non 12. Services professionnels - services conseils (54)
Secteur d'activité	23 - 1. Oui, au niveau recrutement ce sont de bonnes sources. 2. Non 3. Je ne sais pas 7. Échanges avec collègues, partenaires d'affaires, clients, etc. Recrutement et sélection de candidats Mise en ligne d'information Campagnes de promotion de l'entreprise 8. Tous ont accès, mais seulement le personnel responsable du processus de recrutement peut s'en servir sur les heures de travail. 9. Non 10. Seulement durant les pauses et la période du dîner 11. Oui 12. Services professionnels - autres services (54b)
	24 - 1. Non en général sauf pour certains emplois avec permission. 2. Oui 4. Six mois à un an 5. Non 6. Twitter Facebook MySpace 7. Échanges avec collègues, partenaires d'affaires, clients, etc. Mise à jour de processus de travail 8. Professionnels Cadres 9. Oui 10. Seulement durant les pauses et la période du dîner 11. Oui 12. Fabrication autres (31-33)

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
	101 à 500 employés (38 répondants)
1. À votre avis, les entreprises devraient-elles permettre à leurs employés d'avoir accès aux réseaux sociaux dans le cadre de leur emploi? 2. Existe-t-il dans votre entreprise une politique concernant l'utilisation des réseaux sociaux par les employés? 3. Si non, prévoyez-vous implanter une telle politique prochainement? 4. Si oui, depuis combien de temps cette politique existe-t-elle? 5. La politique distingue-t-elle clairement l'information de nature publique et l'information de nature privée? 6. Quels sont les réseaux sociaux visés la politique de votre entreprise? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation) 7. Dans votre entreprise, à quoi servent les réseaux sociaux? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation) 8. Quelles catégories d'employés ont accès aux réseaux sociaux? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation) 9. L'employeur exerce-t-il une vigie quant à l'utilisation des réseaux sociaux? 10. Les employés peuvent-ils utiliser les réseaux sociaux à des fins personnelles sur les lieux du travail? 11. Les employés sont-ils personnellement tenus responsables du contenu qu'ils publient sur Internet? Secteur d'activité	25 - 1. Oui 2. Non 3. Je ne sais pas 4. Moins de six mois 5. Non 9. Oui 10. Non 11. Oui 12. Finance et assurances (52)
	26 - 1. Oui 2. Non 3. Non 7. Tous ces choix 8. Tous nos employés 9. Non 10. Nous n'exerçons aucune vérification. Nos employés gèrent leurs horaires, leurs temps, l'avancement de leurs projets. 11. Oui 12. Services professionnels - services conseils (54)
	27 - 1. Oui 2. Non 3. Oui 8. Soutien administratif Professionnels Cadres Seulement les employés responsables du processus de recrutement et de sélection Seulement les employés responsables de la mise en ligne d'information (colloques, sessions de formation, lancement de produits et services, etc.) 9. Non 10. Seulement durant les pauses et la période du dîner 11. Je ne sais pas 12. Finance et assurances (52)
	28 - 1. Oui 2. Non 3. Non 7. Échanges avec collègues, partenaires d'affaires, clients, etc. Recrutement et sélection de candidats 8. Tous 9. Non 10. Seulement durant les pauses et la période du dîner 11. Oui 12. Fabrication haute technologie (31-33b)

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. À votre avis, les entreprises devraient-elles permettre à leurs employés d'avoir accès aux réseaux sociaux dans le cadre de leur emploi? 2. Existe-t-il dans votre entreprise une politique concernant l'utilisation des réseaux sociaux par les employés? 3. Si non, prévoyez-vous implanter une telle politique prochainement? 4. Si oui, depuis combien de temps cette politique existe-t-elle? 5. La politique distingue-t-elle clairement l'information de nature publique et l'information de nature privée? 6. Quels sont les réseaux sociaux visés la politique de votre entreprise? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation) 7. Dans votre entreprise, à quoi servent les réseaux sociaux? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation) 8. Quelles catégories d'employés ont accès aux réseaux sociaux? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation) 9. L'employeur exerce-t-il une vigie quant à l'utilisation des réseaux sociaux? 10. Les employés peuvent-ils utiliser les réseaux sociaux à des fins personnelles sur les lieux du travail? 11. Les employés sont-ils personnellement tenus responsables du contenu qu'ils publient sur Internet? Secteur d'activité	29 - <ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Oui 4. Plus de deux ans 5. Oui 6. Tous ces choix 7. Recrutement et sélection de candidats Dossier CSST et assurance 8. Seulement les employés responsables du processus de recrutement et de sélection employé qui s'occupe des dossiers CSST et assurance. Directeurs 9. Oui 10. Non 11. Oui 12. Fabrication autres (31-33) <hr/> 30 - <ol style="list-style-type: none"> 1. Non 2. Non 3. Non 12. Agriculture, foresterie, pêche et chasse (11) <hr/> 31 - <ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Non 3. Oui 5. Je ne sais pas 6. Tous ces choix 7. Recrutement et sélection de candidats Campagnes de promotion de l'entreprise 8. Seulement les employés responsables du processus de recrutement et de sélection 9. Je ne sais pas 10. Je ne sais pas 11. Oui 12. Services immobiliers, location et bail (53) <hr/> 32 - <ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Non 3. Je ne sais pas 9. Je ne sais pas 10. Non 11. Oui 12. Extraction minière et extraction de pétrole/gaz (21) <hr/> 33 - <ol style="list-style-type: none"> 1. Ça dépend de leurs fonctions. En ressources humaines par exemple, je crois qu'il est pertinent d'avoir accès à des sites comme LinkedIn. 2. Oui 3. Je ne sais pas 9. Oui 10. Non 11. Oui 12. Finance et assurances (52)

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. À votre avis, les entreprises devraient-elles permettre à leurs employés d'avoir accès aux réseaux sociaux dans le cadre de leur emploi? 2. Existe-t-il dans votre entreprise une politique concernant l'utilisation des réseaux sociaux par les employés? 3. Si non, prévoyez-vous implanter une telle politique prochainement? 4. Si oui, depuis combien de temps cette politique existe-t-elle? 5. La politique distingue-t-elle clairement l'information de nature publique et l'information de nature privée? 6. Quels sont les réseaux sociaux visés la politique de votre entreprise? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation) 7. Dans votre entreprise, à quoi servent les réseaux sociaux? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation) 8. Quelles catégories d'employés ont accès aux réseaux sociaux? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation) 9. L'employeur exerce-t-il une vigie quant à l'utilisation des réseaux sociaux? 10. Les employés peuvent-ils utiliser les réseaux sociaux à des fins personnelles sur les lieux du travail? 11. Les employés sont-ils personnellement tenus responsables du contenu qu'ils publient sur Internet?	34 - 1. Oui 2. Non 3. Non 8. Cadres Soutien administratif Professionnels 9. Je ne sais pas 10. Seulement durant les pauses et la période du dîner 11. Je ne sais pas 12. Construction (23)
	35 - 1. Non 2. Oui 3. Oui 4. Moins de six mois 5. c est une politique verbal, employés non pas accès a Hotmail seulement. 7. Tous ces choix 8. tous ont accès a internet sauf (site Hotmail) 9. sporadiquement 10. Seulement durant les pauses et la période du dîner 11. Je ne sais pas 12. Fabrication autres (31-33)
Secteur d'activité	36 - 1. Non 2. Seulement pour les employés responsables du processus de recrutement et de sélection 3. Non 5. nous n'avons pas de politique en tant que telle pour les RH qui utilisent les réseaux sociaux 6. Twitter Facebook LinkedIn 7. Recrutement et sélection de candidats Campagnes de promotion de l'entreprise 8. Seulement les employés responsables du processus de recrutement et de sélection 9. les accès sont bloqués 10. Non 11. Oui 12. Finance et assurances (52)
	37 - 1. Non 2. Oui 4. Plus de deux ans 5. Oui 6. Tous ces choix 7. Ils ne sont pas encore utilisés formellement, mais nous envisageons la possibilité de les exploiter pour fins de recrutement, puis pour fin de vigie quant à l'image corporative. 8. Aucun pour le moment 9. Non 10. Non 12. Fabrication autres (31-33)

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
<p>1. À votre avis, les entreprises devraient-elles permettre à leurs employés d'avoir accès aux réseaux sociaux dans le cadre de leur emploi?</p> <p>2. Existe-t-il dans votre entreprise une politique concernant l'utilisation des réseaux sociaux par les employés?</p> <p>3. Si non, prévoyez-vous implanter une telle politique prochainement?</p> <p>4. Si oui, depuis combien de temps cette politique existe-t-elle?</p> <p>5. La politique distingue-t-elle clairement l'information de nature publique et l'information de nature privée?</p> <p>6. Quels sont les réseaux sociaux visés la politique de votre entreprise? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>7. Dans votre entreprise, à quoi servent les réseaux sociaux? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>8. Quelles catégories d'employés ont accès aux réseaux sociaux? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>9. L'employeur exerce-t-il une vigie quant à l'utilisation des réseaux sociaux?</p> <p>10. Les employés peuvent-ils utiliser les réseaux sociaux à des fins personnelles sur les lieux du travail?</p> <p>11. Les employés sont-ils personnellement tenus responsables du contenu qu'ils publient sur Internet?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>38 -</p> <p>1. Non</p> <p>2. Oui</p> <p>4. Six mois à un an</p> <p>5. Non</p> <p>6. Facebook</p> <p>9. Oui</p> <p>10. Non</p> <p>11. Je ne sais pas</p> <p>12. Fabrication autres (31-33)</p> <hr/> <p>39 -</p> <p>1. Pour les postes ou ce qui peut être utiles (recrutement, TI (résolution de problème), etc.)</p> <p>2. Non</p> <p>3. Je ne sais pas</p> <p>9. Je ne sais pas</p> <p>10. Seulement durant les pauses et la période du dîner</p> <p>11. Oui</p> <p>12. Administrations publiques - provinciales (91a)</p> <hr/> <p>40 -</p> <p>1. Seulement ceux qui en ont réellement besoin tel que marketing, RH, etc.</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>8. Soutien administratif Professionnels Cadres Seulement les employés responsables du processus de recrutement et de sélection Seulement les employés responsables de la mise en ligne d'information (colloques, sessions de formation, lancement de produits et services, etc.)</p> <p>9. Non</p> <p>10. Non</p> <p>11. Oui</p> <p>12. Commerce de gros autres (41)</p> <hr/> <p>41 -</p> <p>2. Non</p> <p>3. Je ne sais pas</p> <p>10. Je ne sais pas</p> <p>11. Je ne sais pas</p> <p>12. Commerce de détail (44-45)</p> <hr/> <p>42 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Moins de six mois</p> <p>5. Non</p> <p>7. Échanges avec collègues, partenaires d'affaires, clients, etc. Travail d'équipe Transmission d'idées concernant des projets Recrutement et sélection de candidats Mise en ligne d'information</p> <p>8. Les employés ont accès à l'heure de dîner.</p> <p>9. Oui</p> <p>10. Seulement durant les pauses et la période du dîner</p> <p>11. Je ne sais pas</p> <p>12. Services professionnels - autres services (54b)</p>

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants		
1. À votre avis, les entreprises devraient-elles permettre à leurs employés d'avoir accès aux réseaux sociaux dans le cadre de leur emploi?	43 -	1. Oui 12. Administrations publiques - provinciales (91a)	
2. Existe-t-il dans votre entreprise une politique concernant l'utilisation des réseaux sociaux par les employés?	44 -	1. Oui	
3. Si non, prévoyez-vous implanter une telle politique prochainement?		2. Non	
4. Si oui, depuis combien de temps cette politique existe-t-elle?		3. Je ne sais pas	
5. La politique distingue-t-elle clairement l'information de nature publique et l'information de nature privée?		5. aucune politique	
6. Quels sont les réseaux sociaux visés la politique de votre entreprise? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)		6. Aucune politique	
7. Dans votre entreprise, à quoi servent les réseaux sociaux? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)		7. Aucune politique	
8. Quelles catégories d'employés ont accès aux réseaux sociaux? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)		8. Aucune politique	
9. L'employeur exerce-t-il une vigie quant à l'utilisation des réseaux sociaux?	9. Non		
10. Les employés peuvent-ils utiliser les réseaux sociaux à des fins personnelles sur les lieux du travail?	10. Je ne sais pas		
11. Les employés sont-ils personnellement tenus responsables du contenu qu'ils publient sur Internet?	11. Oui		
		12. Services d'enseignements/gestion (61)	
	45 -	1. Oui 12. Administrations publiques - provinciales (91a)	
	46 -	1. Non	
		2. Non	
		3. Non	
		9. Oui	
		10. Non	
		11. Je ne sais pas	
Secteur d'activité		12. Commerce de détail (44-45)	
	47 -	1. Oui	
		2. Non	
		3. Oui	
		5. Je ne sais pas	
		7. Échanges avec collègues, partenaires d'affaires, clients, etc. Recrutement et sélection de candidats Mise en ligne d'information Campagnes de promotion de l'entreprise	
		8. Soutien administratif Professionnels Cadres	
		9. Oui	
		10. Seulement durant les pauses et la période du dîner	
		11. Je ne sais pas	
		12. Services professionnels - services conseils (54)	
		48 -	1. Oui
			2. Non
	3. Oui		
	6. Tous ces choix		
	7. Recrutement et sélection de candidats Mise en ligne d'information Campagnes de promotion de l'entreprise		
	8. Professionnels Cadres		
	9. Oui		
	10. Seulement durant les pauses et la période du dîner		
	11. Oui		
	12. Services professionnels - services conseils (54)		

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
<p>1. À votre avis, les entreprises devraient-elles permettre à leurs employés d'avoir accès aux réseaux sociaux dans le cadre de leur emploi?</p> <p>2. Existe-t-il dans votre entreprise une politique concernant l'utilisation des réseaux sociaux par les employés?</p> <p>3. Si non, prévoyez-vous implanter une telle politique prochainement?</p> <p>4. Si oui, depuis combien de temps cette politique existe-t-elle?</p> <p>5. La politique distingue-t-elle clairement l'information de nature publique et l'information de nature privée?</p> <p>6. Quels sont les réseaux sociaux visés la politique de votre entreprise? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>7. Dans votre entreprise, à quoi servent les réseaux sociaux? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>8. Quelles catégories d'employés ont accès aux réseaux sociaux? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>9. L'employeur exerce-t-il une vigie quant à l'utilisation des réseaux sociaux?</p> <p>10. Les employés peuvent-ils utiliser les réseaux sociaux à des fins personnelles sur les lieux du travail?</p> <p>11. Les employés sont-ils personnellement tenus responsables du contenu qu'ils publient sur Internet?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>49 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. Je ne sais pas</p> <p>7. Échanges avec collègues, partenaires d'affaires, clients, etc. Recrutement et sélection de candidats</p> <p>8. Soutien administratif Professionnels Cadres Seulement les employés responsables du processus de recrutement et de sélection Seulement les employés responsables de la mise en ligne d'information (colloques, sessions de formation, lancement de produits et services, etc.)</p> <p>9. Oui</p> <p>10. Oui, ils le peuvent car nous avons tous accès à l'internet, mais en dehors des heures normales de travail. Notre société fait appel au bon sens des employés et à une utilisation raisonnable</p> <p>11. Bien que sans politique à propos des réseaux sociaux (politique en place pour accès à l'internet), je suis persuadée qu'un contenu négatif sur la société pour laquelle nous travaillons amènerait à des sanctions.</p> <p>12. Autres services (sauf admin. publiques) (81b)</p> <hr/> <p>50 -</p> <p>1. Non</p> <p>2. Non</p> <p>3. Oui</p> <p>8. Soutien administratif Professionnels Cadres</p> <p>9. Non</p> <p>10. Non</p> <p>11. Non</p> <p>12. Fabrication autres (31-33)</p> <hr/> <p>51 -</p> <p>1. Non</p> <p>2. Non</p> <p>3. Oui</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Twitter Facebook MySpace</p> <p>7. Échanges avec collègues, partenaires d'affaires, clients, etc. Recrutement et sélection de candidats Mise en ligne d'information</p> <p>8. Soutien administratif Professionnels Cadres</p> <p>9. Oui</p> <p>10. Seulement durant les pauses et la période du dîner</p> <p>11. Oui</p> <p>12. Arts, spectacles et loisirs</p>

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. À votre avis, les entreprises devraient-elles permettre à leurs employés d'avoir accès aux réseaux sociaux dans le cadre de leur emploi? 2. Existe-t-il dans votre entreprise une politique concernant l'utilisation des réseaux sociaux par les employés? 3. Si non, prévoyez-vous implanter une telle politique prochainement? 4. Si oui, depuis combien de temps cette politique existe-t-elle? 5. La politique distingue-t-elle clairement l'information de nature publique et l'information de nature privée? 6. Quels sont les réseaux sociaux visés la politique de votre entreprise? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation) 7. Dans votre entreprise, à quoi servent les réseaux sociaux? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation) 8. Quelles catégories d'employés ont accès aux réseaux sociaux? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation) 9. L'employeur exerce-t-il une vigie quant à l'utilisation des réseaux sociaux? 10. Les employés peuvent-ils utiliser les réseaux sociaux à des fins personnelles sur les lieux du travail? 11. Les employés sont-ils personnellement tenus responsables du contenu qu'ils publient sur Internet? Secteur d'activité	52 - <ol style="list-style-type: none"> 1. Non 2. Oui 4. D'un à deux ans 5. Oui 6. Tous ces choix 7. Ils ne sont pas utilisés du tout pour le travail. 8. Aucun 9. Oui 10. Non 11. Je ne sais pas 12. Soins de santé et assistance sociale/hôpitaux (62) <hr/> 53 - <ol style="list-style-type: none"> 1. Pour des dossiers de recrutement seulement 2. Non 3. Je ne sais pas 9. Non 10. Seulement durant les pauses et la période du dîner 11. Je ne sais pas 12. Fabrication autres (31-33) <hr/> 54 - <ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Non 3. Je ne sais pas 6. Sametime connect 7. Échanges avec collègues, partenaires d'affaires, clients, etc. 8. tous 9. Non 10. Seulement durant les pauses et la période du dîner 11. Oui 12. Fabrication pharmaceutique (31-33a) <hr/> 55 - <ol style="list-style-type: none"> 1. Selon la pertinence en lien avec le contexte de travail et la fonction occupée au niveau professionnel 2. Non 3. Je ne sais pas 5. Je ne sais pas 7. Transmission d'idées concernant des projets Échanges avec collègues, partenaires d'affaires, clients, etc. Recrutement et sélection de candidats Mise en ligne d'information 8. Cadres Professionnels 9. Je ne sais pas 10. Oui 11. Non 12. Services professionnels - services conseils (54)

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. À votre avis, les entreprises devraient-elles permettre à leurs employés d'avoir accès aux réseaux sociaux dans le cadre de leur emploi? 2. Existe-t-il dans votre entreprise une politique concernant l'utilisation des réseaux sociaux par les employés?	56 - 1. Oui 2. Non 3. Je ne sais pas 12. Finance et assurances (52)
3. Si non, prévoyez-vous implanter une telle politique prochainement? 4. Si oui, depuis combien de temps cette politique existe-t-elle? 5. La politique distingue-t-elle clairement l'information de nature publique et l'information de nature privée? 6. Quels sont les réseaux sociaux visés la politique de votre entreprise? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation) 7. Dans votre entreprise, à quoi servent les réseaux sociaux? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation) 8. Quelles catégories d'employés ont accès aux réseaux sociaux? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation) 9. L'employeur exerce-t-il une vigie quant à l'utilisation des réseaux sociaux? 10. Les employés peuvent-ils utiliser les réseaux sociaux à des fins personnelles sur les lieux du travail? 11. Les employés sont-ils personnellement tenus responsables du contenu qu'ils publient sur Internet?	57 - 1. Oui 2. Non 3. Non 4. Plus de deux ans 5. Non 6. Tous ces choix 7. pas accès aux sites 8. aucun employés 9. il interdit ce genre de site 10. Non 11. Oui 12. Agriculture, foresterie, pêche et chasse (11)
Secteur d'activité	58 - 1. Oui 2. Non 3. Oui 7. Échanges avec collègues, partenaires d'affaires, clients, etc. Travail d'équipe Transmission d'idées concernant des projets Mise à jour de processus de travail Recrutement et sélection de candidats Mise en ligne d'information Campagnes de promotion de l'entreprise Tous ces choix 8. Soutien administratif Professionnels Cadres 9. Non 10. Oui 11. Oui 12. Autres services - associations (81a)

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
<p>1. À votre avis, les entreprises devraient-elles permettre à leurs employés d'avoir accès aux réseaux sociaux dans le cadre de leur emploi?</p> <p>2. Existe-t-il dans votre entreprise une politique concernant l'utilisation des réseaux sociaux par les employés?</p> <p>3. Si non, prévoyez-vous implanter une telle politique prochainement?</p> <p>4. Si oui, depuis combien de temps cette politique existe-t-elle?</p> <p>5. La politique distingue-t-elle clairement l'information de nature publique et l'information de nature privée?</p> <p>6. Quels sont les réseaux sociaux visés la politique de votre entreprise? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>7. Dans votre entreprise, à quoi servent les réseaux sociaux? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>8. Quelles catégories d'employés ont accès aux réseaux sociaux? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>9. L'employeur exerce-t-il une vigie quant à l'utilisation des réseaux sociaux?</p> <p>10. Les employés peuvent-ils utiliser les réseaux sociaux à des fins personnelles sur les lieux du travail?</p> <p>11. Les employés sont-ils personnellement tenus responsables du contenu qu'ils publient sur Internet?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>59 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. Je ne sais pas</p> <p>5. Non</p> <p>7. Campagnes de promotion de l'entreprise Échanges avec collègues, partenaires d'affaires, clients, etc. Recrutement et sélection de candidats Mise en ligne d'information</p> <p>8. Cadres Professionnels</p> <p>9. Non</p> <p>10. Seulement durant les pauses et la période du dîner</p> <p>11. Oui</p> <p>12. Fabrication autres (31-33)</p> <hr/> <p>60 -</p> <p>1. Non</p> <p>2. Non</p> <p>3. Je ne sais pas</p> <p>7. les réseaux sociaux sont bloqués</p> <p>8. aucun</p> <p>9. Je ne sais pas</p> <p>10. Non</p> <p>11. Je ne sais pas</p> <p>12. Administrations publiques - provinciales (91a)</p> <hr/> <p>61 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. Oui</p> <p>6. LinkedIn</p> <p>7. Recrutement et sélection de candidats</p> <p>8. Seulement les employés responsables de la mise en ligne d'information (colloques, sessions de formation, lancement de produits et services, etc.) Professionnels Cadres Seulement les employés responsables du processus de recrutement et de sélection</p> <p>9. Non</p> <p>10. Non</p> <p>11. Oui</p> <p>12. Agriculture, foresterie, pêche et chasse (11)</p> <hr/> <p>62 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Moins de six mois</p> <p>9. Oui</p> <p>10. Non</p> <p>11. Je ne sais pas</p> <p>12. Finance et assurances (52)</p>

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. À votre avis, les entreprises devraient-elles permettre à leurs employés d'avoir accès aux réseaux sociaux dans le cadre de leur emploi? 2. Existe-t-il dans votre entreprise une politique concernant l'utilisation des réseaux sociaux par les employés? 3. Si non, prévoyez-vous implanter une telle politique prochainement? 4. Si oui, depuis combien de temps cette politique existe-t-elle? 5. La politique distingue-t-elle clairement l'information de nature publique et l'information de nature privée? 6. Quels sont les réseaux sociaux visés la politique de votre entreprise? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation) 7. Dans votre entreprise, à quoi servent les réseaux sociaux? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation) 8. Quelles catégories d'employés ont accès aux réseaux sociaux? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation) 9. L'employeur exerce-t-il une vigie quant à l'utilisation des réseaux sociaux? 10. Les employés peuvent-ils utiliser les réseaux sociaux à des fins personnelles sur les lieux du travail? 11. Les employés sont-ils personnellement tenus responsables du contenu qu'ils publient sur Internet?	501 à 1000 employés (3 répondants)
	63 - <ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Non 3. Je ne sais pas 5. Je ne sais pas 7. Tous ces choix 8. Cadres 9. Je ne sais pas 10. Non 11. Je ne sais pas 12. Administrations publiques - municipales (91b)
	64 - <ol style="list-style-type: none"> 1. seulement aux employés responsables de la mise à jour du contenu des pages web de l'entreprise et pour cette fin seulement. 2. Non 3. Je ne sais pas 7. lancement de nouveaux produits (marketing) 8. aucun, mise à jour du contenu effectuée par une firme experte. 9. Oui 10. Non 11. jusqu'à ce jour, aucune intervention n'a retenue mon attention à ce sujet. 12. Fabrication autres (31-33)
Secteur d'activité	65 - <ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Non 3. Je ne sais pas 5. Je ne sais pas 7. Échanges avec collègues, partenaires d'affaires, clients, etc. Recrutement et sélection de candidats 9. Je ne sais pas 10. Non 11. Oui 12. Fabrication autres (31-33)

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
<p>1. À votre avis, les entreprises devraient-elles permettre à leurs employés d'avoir accès aux réseaux sociaux dans le cadre de leur emploi?</p> <p>2. Existe-t-il dans votre entreprise une politique concernant l'utilisation des réseaux sociaux par les employés?</p> <p>3. Si non, prévoyez-vous implanter une telle politique prochainement?</p> <p>4. Si oui, depuis combien de temps cette politique existe-t-elle?</p> <p>5. La politique distingue-t-elle clairement l'information de nature publique et l'information de nature privée?</p> <p>6. Quels sont les réseaux sociaux visés la politique de votre entreprise? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>7. Dans votre entreprise, à quoi servent les réseaux sociaux? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>8. Quelles catégories d'employés ont accès aux réseaux sociaux? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>9. L'employeur exerce-t-il une vigie quant à l'utilisation des réseaux sociaux?</p> <p>10. Les employés peuvent-ils utiliser les réseaux sociaux à des fins personnelles sur les lieux du travail?</p> <p>11. Les employés sont-ils personnellement tenus responsables du contenu qu'ils publient sur Internet?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>1001 à 5000 employés (11 répondants)</p> <p>66 -</p> <ol style="list-style-type: none"> Non Non Oui Je ne sais pas Twitter Facebook LinkedIn Échanges avec collègues, partenaires d'affaires, clients, etc. Transmission d'idées concernant des projets Recrutement et sélection de candidats Mise en ligne d'information Campagnes de promotion de l'entreprise Contact avec les artistes et animateurs par le public. Tous les employés Non Seulement durant les pauses et la période du dîner Oui Industrie de l'information et culturelle (51) <hr/> <p>67 -</p> <ol style="list-style-type: none"> Oui Oui Moins de six mois Oui Tous ces choix Échanges avec collègues, partenaires d'affaires, clients, etc. Recrutement et sélection de candidats Campagnes de promotion de l'entreprise Soutien administratif Professionnels Cadres Oui Oui Oui Finance et assurances (52) <hr/> <p>68 -</p> <ol style="list-style-type: none"> Oui Non Je ne sais pas Je ne sais pas Je ne sais pas Oui Administrations publiques - provinciales (91a)

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. À votre avis, les entreprises devraient-elles permettre à leurs employés d'avoir accès aux réseaux sociaux dans le cadre de leur emploi? 2. Existe-t-il dans votre entreprise une politique concernant l'utilisation des réseaux sociaux par les employés? 3. Si non, prévoyez-vous implanter une telle politique prochainement? 4. Si oui, depuis combien de temps cette politique existe-t-elle? 5. La politique distingue-t-elle clairement l'information de nature publique et l'information de nature privée? 6. Quels sont les réseaux sociaux visés la politique de votre entreprise? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation) 7. Dans votre entreprise, à quoi servent les réseaux sociaux? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation) 8. Quelles catégories d'employés ont accès aux réseaux sociaux? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation) 9. L'employeur exerce-t-il une vigie quant à l'utilisation des réseaux sociaux? 10. Les employés peuvent-ils utiliser les réseaux sociaux à des fins personnelles sur les lieux du travail? 11. Les employés sont-ils personnellement tenus responsables du contenu qu'ils publient sur Internet? Secteur d'activité	69 - 1. Oui 2. Seulement pour les employés responsables de la mise en ligne d'information (colloques, sessions de formation, lancement de produits et services, amélioration d'un processus de travail, etc.) 3. Je ne sais pas 5. Oui 7. Recrutement et sélection de candidats 8. Seulement les employés responsables du processus de recrutement et de sélection 9. Oui 10. Non 11. Oui 12. Transport et entreposage (48-49)
	70 - 1. Oui 2. Non 3. Je ne sais pas 6. Twitter Facebook LinkedIn 7. Échanges avec collègues, partenaires d'affaires, clients, etc. Transmission d'idées concernant des projets Recrutement et sélection de candidats Mise en ligne d'information Campagnes de promotion de l'entreprise 8. Tous 9. Non 10. Oui 11. Oui 12. Arts, spectacles et loisirs
	71 - 1. Oui 2. Non 3. Je ne sais pas 5. Je ne sais pas 9. Je ne sais pas 10. Non 11. Oui 12. Industrie de l'information et culturelle (51)
	72 - 1. Non 2. Non 3. Je ne sais pas 5. Je ne sais pas 9. Je ne sais pas 10. Seulement durant les pauses et la période du dîner 11. Oui

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. À votre avis, les entreprises devraient-elles permettre à leurs employés d'avoir accès aux réseaux sociaux dans le cadre de leur emploi? 2. Existe-t-il dans votre entreprise une politique concernant l'utilisation des réseaux sociaux par les employés? 3. Si non, prévoyez-vous implanter une telle politique prochainement? 4. Si oui, depuis combien de temps cette politique existe-t-elle? 5. La politique distingue-t-elle clairement l'information de nature publique et l'information de nature privée? 6. Quels sont les réseaux sociaux visés la politique de votre entreprise? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation) 7. Dans votre entreprise, à quoi servent les réseaux sociaux? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation) 8. Quelles catégories d'employés ont accès aux réseaux sociaux? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation) 9. L'employeur exerce-t-il une vigie quant à l'utilisation des réseaux sociaux? 10. Les employés peuvent-ils utiliser les réseaux sociaux à des fins personnelles sur les lieux du travail? 11. Les employés sont-ils personnellement tenus responsables du contenu qu'ils publient sur Internet?	73 - 1. Non 2. Oui 4. Moins de six mois 5. Oui 6. Tous ces choix 9. Oui 10. Non 11. Oui 12. Commerce de détail (44-45)
	74 - 1. Oui 2. Non 3. Je ne sais pas 5. Je ne sais pas 7. j'en suis à mes tout début d'utilisation... très peu fréquente... Transmission d'idées concernant des projets Recrutement et sélection de candidats 8. tous 9. Non 10. sans toutefois être réglementé... 11. Je ne sais pas 12. Services d'enseignements/gestion (61)
Secteur d'activité	75 - 1. Oui, mais encadrer l'utilisation. De plus, si l'employeur interdit, les employés utiliserons leurs téléphones intelligent que l'employeur ne contrôle pas. 2. Oui 4. Moins de six mois 5. Oui 6. Tous ces choix Twitter Facebook LinkedIn MySpace Delicious 7. Échanges avec collègues, partenaires d'affaires, clients, etc. Recrutement et sélection de candidats Mise en ligne d'information Campagnes de promotion de l'entreprise 8. Soutien administratif Professionnels Cadres 9. Oui 10. Seulement durant les pauses et la période du dîner 11. Oui 12. Autres services (sauf admin. publiques) (81b)

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. À votre avis, les entreprises devraient-elles permettre à leurs employés d'avoir accès aux réseaux sociaux dans le cadre de leur emploi? 2. Existe-t-il dans votre entreprise une politique concernant l'utilisation des réseaux sociaux par les employés? 3. Si non, prévoyez-vous implanter une telle politique prochainement? 4. Si oui, depuis combien de temps cette politique existe-t-elle? 5. La politique distingue-t-elle clairement l'information de nature publique et l'information de nature privée? 6. Quels sont les réseaux sociaux visés la politique de votre entreprise? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation) 7. Dans votre entreprise, à quoi servent les réseaux sociaux? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation) 8. Quelles catégories d'employés ont accès aux réseaux sociaux? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation) 9. L'employeur exerce-t-il une vigie quant à l'utilisation des réseaux sociaux? 10. Les employés peuvent-ils utiliser les réseaux sociaux à des fins personnelles sur les lieux du travail? 11. Les employés sont-ils personnellement tenus responsables du contenu qu'ils publient sur Internet? Secteur d'activité	76 - 1. Oui 2. Non 3. Oui 5. Oui 6. Facebook 7. Mise à jour de processus de travail Mise en ligne d'information 9. Non 10. Non 11. Oui 12. Soins de santé et assistance sociale/hôpitaux (62)
	5001 employés et plus (4 répondants)
	77 - 1. Oui, Pour des fonctions en recrutement comme chasse de talents ou les gens responsables de la visibilité institutionnelle. Non, pour les autres, où l'utilisation de ces médias n'est pas requis au travail. 2. Non 3. Oui 7. Recrutement et sélection de candidats 8. Soutien administratif Professionnels Cadres 9. Je ne sais pas 10. Oui 11. Je ne sais pas 12. Finance et assurances (52)
	78 - 1. Oui 2. Oui 4. Moins de six mois 5. Oui 6. LinkedIn Twitter Facebook Youtube 7. Échanges avec collègues, partenaires d'affaires, clients, etc. Recrutement et sélection de candidats Campagnes de promotion de l'entreprise 8. Soutien administratif Professionnels Cadres 9. Je ne sais pas 10. Seulement durant les pauses et la période du dîner 11. Je ne sais pas 12. Services professionnels - services conseils (54)

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. À votre avis, les entreprises devraient-elles permettre à leurs employés d'avoir accès aux réseaux sociaux dans le cadre de leur emploi? 2. Existe-t-il dans votre entreprise une politique concernant l'utilisation des réseaux sociaux par les employés? 3. Si non, prévoyez-vous implanter une telle politique prochainement? 4. Si oui, depuis combien de temps cette politique existe-t-elle? 5. La politique distingue-t-elle clairement l'information de nature publique et l'information de nature privée? 6. Quels sont les réseaux sociaux visés la politique de votre entreprise? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation) 7. Dans votre entreprise, à quoi servent les réseaux sociaux? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation) 8. Quelles catégories d'employés ont accès aux réseaux sociaux? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation) 9. L'employeur exerce-t-il une vigie quant à l'utilisation des réseaux sociaux? 10. Les employés peuvent-ils utiliser les réseaux sociaux à des fins personnelles sur les lieux du travail? 11. Les employés sont-ils personnellement tenus responsables du contenu qu'ils publient sur Internet?	79 - 1. Oui 2. Non 3. Oui 7. Campagnes de promotion de l'entreprise Recrutement et sélection de candidats Mise en ligne d'information 8. Soutien administratif Professionnels Cadres 9. Oui 10. Seulement durant les pauses et la période du dîner 11. Oui 12. Soins de santé et assistance sociale/hôpitaux (62)
	80 - 1. Oui 2. Non 3. Je ne sais pas 9. Je ne sais pas 10. Non 11. Je ne sais pas 12. Services publics (22)
	Pas de réponse (25 répondants)
Secteur d'activité	81 - 1. Seulement les réseaux sociaux d'affaires tels que LinkedIn 2. Non 3. Je ne sais pas 7. Échanges avec collègues, partenaires d'affaires, clients, etc. Travail d'équipe Transmission d'idées concernant des projets Mise à jour de processus de travail Tous ces choix
	82 - 2. Seulement pour les employés responsables de la mise en ligne d'information (colloques, sessions de formation, lancement de produits et services, amélioration d'un processus de travail, etc.)
	83 - 1. Oui 2. Non 3. Oui
	84 - 1. Oui 2. Non 3. Je ne sais pas
	85 - 1. Sur les heures personnelles (dîner) c'est OK, mais pas sur le temps de travail. 2. Non 3. Non
	86 - 1. Oui mais avec conditions d'utilisation restreintes ex: usage occasionnel, confidentialité etc 2. Oui 4. D'un à deux ans
	87 - 1. Ça dépend du type d'entreprise et de la contribution de ces réseaux au développement de l'organisation. Lorsque l'usage qui en est fait est tout à fait personnel, je ne vois pas en quoi cela serait un atout pour l'entreprise 2. Non 3. Oui

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. À votre avis, les entreprises devraient-elles permettre à leurs employés d'avoir accès aux réseaux sociaux dans le cadre de leur emploi?	88 - 1. Oui 2. Non 3. Je ne sais pas 4. Six mois à un an
2. Existe-t-il dans votre entreprise une politique concernant l'utilisation des réseaux sociaux par les employés?	89 - 1. Oui 2. Non 3. Non 7. Tous ces choix 8. Je suis consultant - travailleur autonome 9. Je ne sais pas 10. Non 11. Oui 12. Services professionnels - services conseils (54)
3. Si non, prévoyez-vous implanter une telle politique prochainement?	
4. Si oui, depuis combien de temps cette politique existe-t-elle?	
5. La politique distingue-t-elle clairement l'information de nature publique et l'information de nature privée?	
6. Quels sont les réseaux sociaux visés la politique de votre entreprise? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)	
7. Dans votre entreprise, à quoi servent les réseaux sociaux? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)	
8. Quelles catégories d'employés ont accès aux réseaux sociaux? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)	
9. L'employeur exerce-t-il une vigie quant à l'utilisation des réseaux sociaux?	
10. Les employés peuvent-ils utiliser les réseaux sociaux à des fins personnelles sur les lieux du travail?	
11. Les employés sont-ils personnellement tenus responsables du contenu qu'ils publient sur Internet?	
Secteur d'activité	
	91 - 1. Oui 2. Non 3. Non
	92 - 1. Non 2. Oui 4. D'un à deux ans
	93 - 1. Non 2. Non 3. Non
	94 - 7. Travail d'équipe Mise à jour de processus de travail Recrutement et sélection de candidats Mise en ligne d'information 9. Oui 10. Seulement durant les pauses et la période du dîner
	95 - 2. Seulement pour les employés responsables du processus de recrutement et de sélection 3. Jamais 4. Plus de deux ans 8. Seulement les employés responsables du processus de recrutement et de sélection
	96 - 1. Oui 2. Non 3. Je ne sais pas
	97 - 1. Oui 2. Non 3. Non
	98 - 1. Non 2. Non 3. Je ne sais pas 8. Soutien administratif Professionnels

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants			
1. À votre avis, les entreprises devraient-elles permettre à leurs employés d'avoir accès aux réseaux sociaux dans le cadre de leur emploi?	99 -	1. Non 2. Oui 4. Moins de six mois		
2. Existe-t-il dans votre entreprise une politique concernant l'utilisation des réseaux sociaux par les employés?	100 -	1. Oui 2. Non 3. Je ne sais pas		
3. Si non, prévoyez-vous implanter une telle politique prochainement?	101 -	1. Non 2. Oui 4. Plus de deux ans 5. Oui 6. Tous ces choix 7. Mise en ligne d'information Échanges avec collègues, partenaires d'affaires, clients, etc. Mise à jour de processus de travail Recrutement et sélection de candidats 8. Cadres Soutien administratif Professionnels 9. Non 10. Non 11. Oui		
4. Si oui, depuis combien de temps cette politique existe-t-elle?				
5. La politique distingue-t-elle clairement l'information de nature publique et l'information de nature privée?				
6. Quels sont les réseaux sociaux visés la politique de votre entreprise? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)				
7. Dans votre entreprise, à quoi servent les réseaux sociaux? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)				
8. Quelles catégories d'employés ont accès aux réseaux sociaux? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)				
9. L'employeur exerce-t-il une vigie quant à l'utilisation des réseaux sociaux?				
10. Les employés peuvent-ils utiliser les réseaux sociaux à des fins personnelles sur les lieux du travail?				
11. Les employés sont-ils personnellement tenus responsables du contenu qu'ils publient sur Internet?				
Secteur d'activité			102 -	1. Oui 2. Non 3. Je ne sais pas
			103 -	1. Oui 2. Non 3. Oui
	104 -	1. Oui 2. Oui 3. Je ne sais pas 4. Plus de deux ans 5. Je ne sais pas 6. Twitter Facebook 7. Échanges avec collègues, partenaires d'affaires, clients, etc. Travail d'équipe Transmission d'idées concernant des projets 8. Cadres 9. Oui 10. Non 11. Oui 12. Fabrication autres (31-33)		
	105 -	1. Oui 2. Oui 4. Six mois à un an		